

République Française
Département de l'OISE
Arrondissement de COMPIÈGNE
Canton d'Estrée-Saint-Denis
Mairie de CONCHY-LES-POTS

**ARRETÉ portant mise à jour de la carte communale
de la commune de CONCHY-LES-POTS**

*Le Maire de la Commune de CONCHY-LES-POTS,
VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-60 et R 153-18,
Vu l'arrêté préfectoral et les documents annexés,
Considérant la nécessité de mettre à jour la carte communale de la commune de CONCHY-
LES-POTS,*

ARRETE :

Article 1 – Mise à jour

*La carte communale de la commune de CONCHY-LES-POTS est mise à jour à la date du
présent arrêté.*

A cet effet, sont annexés au dossier du PLU, les pièces suivantes :

- *Arrêté préfectoral du 12 février 2018*
- *Annexe 1 : liste des communes impactées*
- *Annexe communale (fiche)*
- *Annexe cartographie*

Article 2 – Disponibilité

*La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie
de CONCHY-LES-POTS aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.*

Article 3 – Affichage

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Article 4 – Ampliation

Le présent arrêté sera adressé :

- *à la Sous-Préfecture de COMPIÈGNE*
- *au Directeur Départemental des Territoires de l'Oise*

Fait à CONCHY-LES-POTS, le 28/03/2019

Le Maire,



Yves LEMAIR